

ami. Le comté de Bagot a été représenté durant plusieurs années par notre ami regretté, M. Dupont, et sans crainte de me tromper, je puis affirmer que M. Dupont lui-même n'eût pas donné une semblable interprétation aux paroles de l'honorable député de Gaspé. J'ai bien connu M. Dupont, je l'ai visité pendant sa dernière maladie causée par l'accident dont il a été victime. J'ai constaté avec peine, que pas un seul membre de la députation conservatrice n'a suivi sa dépouille mortelle, lorsqu'on l'a transportée de l'hôpital à la gare du chemin de fer. Le seul membre des Communes présent en cette circonstance fut votre humble serviteur qui, n'appartenant pas, il est vrai, à la même foi politique, ne fait aucune distinction entre les partis lorsqu'il s'agit d'amitié et de sympathie.

On a fait des discours français, le jour de l'appel nominal à St-Liboire; J'ai entendu les paroles que l'on a reprochées à l'honorable député de Gaspé et je vais vous les rapporter en substance. Je ne prétends pas vous répéter ce qu'il a dit mot pour mot, car je n'ai pas pris ses paroles par écrit, mais je vais vous dire comment je les ai interprétées. L'honorable député de Jacques-Cartier était à cette assemblée, et j'estime qu'il n'a pas raison d'être fier du discours qu'il a prononcé. Il a critiqué, dans un langage inconvenant, je crois, la conduite des commissaires canadiens à Washington. L'honorable député de Jacques-Cartier accusa les commissaires canadiens et de se divertir aux dépens du Canada, au lieu de s'occuper des affaires qui nécessitaient leur présence à Washington. Il a parlé français et ses expressions furent encore plus énergiques que celles que je viens de donner. Pour vous démontrer que ses paroles étaient inconvenantes je vais vous les citer textuellement. Il accusa les commissaires "de festoyer et danser aux dépens du public du Canada, au lieu de surveiller les intérêts du pays." En relevant ces paroles, mon honorable ami, le député de Gaspé (M. Lemieux) s'est, en substance, exprimé comme suit :

L'honorable député de Jacques-Cartier (M. Monk), un Anglais élu par des Canadiens-français, comme je l'ai été moi-même, n'oserait pas répéter en présence d'un auditoire anglais à Montréal les accusations qu'il vient de porter contre la Commission internationale, dont lord Herschell est le premier ministre du Canada forment partie, parce que la population de langue anglaise du Canada le sifflerait s'il dénigrerait ainsi ces hommes distingués, bien que l'honneur et respecté premier ministre du Canada soit un Canadiens-français et un catholique.

Voilà les observations que l'honorable député de Gaspé (M. Lemieux) a faites dans le comté de Bagot. Je vois sourire l'honorable député de Beauharnois (M. Bergeron).

M. BERGERON : Oui.

M. STENSON : Il n'oserait pas, cependant, approuver les paroles prononcées par M. STENSON.

l'honorable député de Jacques-Cartier (M. Monk).

M. BERGERON. Oui.

M. STENSON : L'honorable député n'a pas, cependant, approuvé le compte rendu publié dans la "Gazette," bien qu'on lui ait demandé de le faire.

M. BERGERON : J'ai dit la vérité.

M. STENSON : J'ai sous la main la "Gazette," de Montreal qui contient un compte rendu du discours prononcé par le député de Gaspé (M. Lemieux), compte rendu dans lequel on accuse ce dernier d'avoir cherché à soulever les préjugés de race et de religion. Je lis dans ce journal la dénégation que mon honorable ami (M. Lemieux) a publiée le lendemain de ce compte rendu ; permettez-moi de vous la lire :

LE DISCOURS DE M. LEMIEUX.

Monsieur.—J'ai lu dans la "Gazette," le compte rendu des discours qui ont été prononcés le jour de l'appel nominal dans le comté de Bagot, et j'ai l'honneur de vous informer que vous avez été mal renseigné au sujet des paroles que j'ai dites en cette circonstance. On me fait dire que j'ai parlé de "sir Charles Tupper, un protestant" et que j'ai demandé à mes auditeurs "s'ils voteraient pour lui contre sir Wilfrid Laurier, un Canadiens-français, qui avait fait une bonne impression aux fêtes du jubilé à Londres, et qui était actuellement à Washington, gagnant l'admiration de tout le monde." Je nie énergiquement avoir jamais prononcé ces paroles. En vérité, je me considérerais indigne d'être Canadien, si je tentais de soulever les passions et les préjugés de mes compatriotes par des moyens aussi mesquins. Au contraire, j'ai toujours dit que sir Charles Tupper était un homme d'Etat aux sentiments élevés, et ceux qui me connaissent, ne croiront jamais que j'ai reproché au chef conservateur, ou à aucun homme public, sa nationalité ou sa religion, comme un obstacle politique ou une fiérisseure. J'ai trop de respect pour mes nombreux amis anglais et protestants, au parlement ou ailleurs, pour recourir à de pareils arguments et je suis certain que, même sans cette dénégation, tous auraient compris que les renseignements que l'on vous a fournis sont tout à fait erronés.

RODOLPHE LEMIEUX.

Montréal, 8 décembre 1898.

En face de cette dénégation, l'honorable député de Beauharnois (M. Bergeron) n'en a pas moins affirmé que M. Lemieux n'avait jamais nié avoir tenu le langage qu'on lui avait prêté.

M. BERGERON : Je l'ai entendu moi-même prononcer les paroles que la "Gazette" lui a attribuées.

M. STENSON : Voilà la dénégation qui a paru le lendemain du compte rendu de la "Gazette," et tout le monde admettra que la dénégation est suffisamment énergique. Les honorables députés de St-Hyacinthe (M. Bernier) et de Richellen (M. Bruneau) étaient présents à cette assemblée ; ils ont